

COMMUNE de LES ACHARDS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers représentés : 6
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 31

L'an deux mille vingt deux, le vingt-six septembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le dix-neuf septembre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Jean-Pierre CITEAU, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickaël ONLLION, Hélène LECOMTE, Sarah MICHON, Stéphanie CHIFFOLEAU, Vincent BEJLEAU, Antoine GUILLET, Sébastien HULLIN, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU, Isabelle CHAIGNE.

Absents donnant pouvoir : Gérard JOURDAIN donne pouvoir à Jean-Luc RABILLARD, Nathalie KARCHER donne pouvoir à Didier RETAILLEAU, Nicole EDOUARD donne pouvoir à Lynda PRUVOST, Odile DEGRANCH donne pouvoir à Jean-Luc BRIANCEAU, Thony CHABOT donne pouvoir Stéphanie CHIFFOLEAU, Patricia BLANCHARD donne pouvoir à Hélène LECOMTE.

Absents excusés : Paul MAZENS.

Absents : Corinne BRAUD.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Madame Hélène LECOMTE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

D26092022-04 Création d'un emploi d'adjoint administratif pour accroissement temporaire d'activité

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23, 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service d'accueil de la Mairie des Achards ;

Monsieur le Maire propose de créer, à compter du 1^{er} octobre 2022, un emploi temporaire de 12 mois maximum sur une durée de 18 mois consécutifs, pour une quotité de travail de 20 heures hebdomadaires, au grade d'adjoint administratif (catégorie C).

Le niveau de rémunération : Indice majoré 352 du grade d'adjoint administratif (+ le cas échéant, le régime indemnitaire)

Il sollicite, par ailleurs, l'autorisation de signer le contrat de recrutement correspondant, étant précisé que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent ainsi recruté seront inscrits au budget, chapitre 012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un emploi d'adjoint administratif pour un accroissement temporaire d'activité à compter du 1^{er} octobre 2022 pour une quotité de travail de 20 heures hebdomadaires,

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le



ID : 085-200065785-20220926-D26082022_04\$-DF

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant.

Le Maire,

Michel VALLA

La secrétaire de Séance

Hélène LECOMTE

Fait et délibéré à Les Achards,

Les jour, mois et an susdits,

Publié sur le site internet le **03 OCT 2022**

Au registre